

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">06.09.2024</p>	<p style="text-align: center;">L'an deux mille vingt-quatre Le 12 septembre à 19 heures,</p> <p>Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient présents :</u></p> <p style="text-align: center;">M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme SANSONE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. CARON, M. COPIER, M. BERTHY</p> <p style="text-align: center;">Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p style="text-align: center;"><u>Absents excusés :</u></p> <p style="text-align: center;">Mme AUFFRET, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme MAES, M. WISNIEWSKI</p> <p style="text-align: center;"><u>Absente non excusée :</u></p> <p style="text-align: center;">Mme DE PUERTAS JOSEPH</p> <p style="text-align: center;"><u>Pouvoirs :</u></p> <p style="text-align: center;">Mme AUFFRET à Mme SANSONE M. BAVIERE à Mme PLUZANSKI Mme VAN DER BEKEN à M. GUIARD Mme MAES à Mme DELTRUC</p> <p style="text-align: center;"><u>SECRETAIRE :</u></p> <p style="text-align: center;">M. CARON Jérémie a été élu secrétaire de séance</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 19</p> <p>PRESENTS 12</p> <p>VOTANTS 16</p>	
<p>Délibération N° 07.24</p> <p><u>Objet :</u></p> <p style="text-align: center;">Convention de concession pour l'usage de 55 places de stationnement sur le parking du centre médical avec l'église protestante évangélique de Cergy Pontoise</p>	<p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des dirigeants d'une église protestante évangélique de Cergy et qu'ils ont acquis un bâtiment situé dans la zone des 4 Vents.</p> <p>Considérant que l'association a transformé ce bâtiment en local culturel.</p> <p>Considérant que sur cette parcelle le stationnement est très limité.</p> <p>Considérant les grandes difficultés de stationnement dans la zone industrielle.</p> <p>Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une convention pour autoriser, uniquement le dimanche, le stationnement pour 55 places seulement pour des véhicules légers, sur le parking de la maison médicale situé chemin de la Croisette.</p> <p>Cette convention serait consentie pour 15 ans. En contrepartie, l'association s'engage à verser une redevance annuelle de 250 €.</p> <p>Après l'exposé, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :</p> <p>APPROUVE, le projet de cette convention tel que présenté par Monsieur le Maire.</p> <p>AUTORISE, Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 20/09/2024</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>